

## Sites et sols pollués : maîtriser le cadre juridique

Discerner les responsabilités en matière de sites et sols pollués pour sécuriser ses dossiers

Code  
**581081**

Durée  
**1 jour / 7 heures**

Tarif Inter\*  
**1087 € HT**

*\*Repas inclus (en présentiel)*

### Objectifs pédagogiques

- Expliquer le cadre juridique applicable en matière de gestion des sites et sols pollués
- Identifier les obligations respectives des personnes en cause pour la réhabilitation des sites et sols pollués
- Distinguer les différents types de responsabilités encourues par les acteurs impliqués dans la gestion d'un site pollué, notamment lors d'une acquisition ou d'une cession

### Programme de la formation

#### Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

#### Assimiler le cadre juridique de la gestion des sites pollués

- Evolution du cadre juridique
- Textes applicables en droit français : les apports des dernières réglementations ASAP, Industrie Verte
- Régime de réhabilitation des sites et sols pollués
- Apports de la jurisprudence

#### Site sur lequel a été exploitée une ICPE : à qui incombe l'obligation de réhabilitation ?

- Dernier exploitant, propriétaire, liquidateur... ?
- Cas de la succession d'exploitant
- Prescriptions en matière de réhabilitation d'un site
- Cas de la réduction d'activité
- Clarification de la notion de mise à l'arrêt définitif
- Possibilité de l'exploitant de différer la réhabilitation
- Attestations par une entreprise certifiée :
  - Mise en sécurité
  - Adéquation des mesures de réhabilitation
  - Conformité des travaux

#### PUBLIC

Responsables QSE - Ingénieurs QSE - Bureaux d'études - Juristes - Avocats - Notaires - Responsables de services fonciers - Toute personne impliquée dans des opérations foncières

#### PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

#### NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

#### LES POINTS FORTS

Formation à la pointe de l'actualité réglementaire et jurisprudentielle sur les sites et sols pollués et les friches industrielles

Toute l'expertise d'un avocat intervenant régulièrement en droit de l'environnement industriel, dans le cadre de l'accompagnement des projets et de la stratégie de développement des grandes entreprises et des PME-PMI.

Échanges de bonnes pratiques et retours d'expérience en matière de sécurisation des transactions foncières

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

#### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le

formateur selon les modalités de la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
  - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

### ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

## Site sur lequel aucune ICPE n'a été exploitée : quelles obligations ?

- Débiteur de l'obligation de réhabilitation

## Fondement de la législation déchets

- Notions de responsable, producteur, détenteur
- Les sols pollués peuvent-ils être assimilés à des déchets ?

## Procédure de tiers demandeur

- Notion de substitution par un tiers demandeur
- Substitution par un autre tiers intéressé

## Responsabilités : quelles répartitions entre les différents acteurs ?

## Sécuriser les opérations d'acquisition ou de cession des sites pollués

- Obligations d'information à la charge du vendeur
- Sanctions pour défaut d'information de l'acquéreur
- Moyens de sécuriser les opérations :
  - ▶ Garanties contractuelles : comment rédiger l'acte de vente ?
  - ▶ Garantie de passif en faveur de l'acquéreur ou clause exonératoire de responsabilité en faveur du vendeur ?
  - ▶ Les risques environnementaux peuvent-ils être assurés ?
- Étude de cas : tout au long de la formation, des analyses de cas de jurisprudences récentes illustrent le discours du formateur et apportent une vision opérationnelle de la réglementation des sites et sols pollués

## Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

## A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

## Prochaines sessions

...

### PARIS

- 9 Sep. 2026 – Session Garantie
- 5 Nov. 2026

### A DISTANCE

- 9 Sep. 2026 – Session Garantie
- 5 Nov. 2026

